

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Renée Michaud

<https://www.cadre21.org/membres/033a6b423c14abb51fc10772>

Date d'obtention : 2022-03-18 17:14:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une approche qui oriente bien les interventions des intervenants, approche bienveillante auprès des victimes, permet de travailler en équipe avec le service police. Me rappelle qu'il ne faut jamais consulter les photos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Prise en charge rapide des événements , permet d'éviter de perdre des preuves.

La démarche d'intervention sera structurée et va me permettre d'avoir confiance dans ce que je fais auprès des élèves impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas poser de questions à l'instigateur.

S'assurer du bien être de la victime, être bienveillante.

Ne pas regarder les photos